

Aude Grezka

Laboratoire de Linguistique Informatique, CNRS, Paris

aude.grezka@lli.univ.paris13.fr

Etudes du lexique de la perception: bilan et perspectives¹

Le présent travail s'inscrit dans le cadre d'une théorie lexicaliste, le modèle des classes d'objets. L'objet de cette étude est d'exposer une nouvelle approche du lexique de la perception. Nous présentons les principaux travaux sur le sujet. Nous discutons ensuite du traitement de la polysémie et nous examinons comment décrire et classer les verbes de <perception>. Nous montrons qu'une description suffisamment précise permet de prévoir les rapports entre la sémantique et la syntaxe. Le recours à une «sémantique contrôlée» par des faits de langue rend compte de nombreuses corrélations entre les particularités configurationnelles, combinatoires et syntaxiques des verbes et leurs caractéristiques sémantiques.

Introduction

A travers les siècles, la notion de perception a suscité une très abondante littérature selon des points de vue variés (physiologique, philosophique, phénoménologique...). De nombreuses interrogations lui sont rattachées. La perception, dans le sens le plus large de ce mot, embrasse la perception des faits intellectuels et moraux, la perception intérieure et la perception extérieure (celle des phénomènes physiques). Elle a fait, et fait toujours, l'objet d'analyses très variées, aussi bien sur le plan de ses mécanismes physiologiques que sur le plan de sa valeur de vérité et de connaissance. Les divers sens du latin *percipere* (de *per capere* «prendre à travers») attestent de la polysémie propre au verbe: il peut signifier «s'emparer de, se saisir de», «prendre sur soi», «recueillir, recevoir», «percevoir, éprouver», «se pénétrer de», «connaître»...

Notre approche de la perception est ici de nature strictement linguistique (Grezka, A., à paraître). Le présent travail s'inscrit dans le cadre d'une théorie

¹ Je remercie Pierre-André Buvet pour sa lecture attentive de l'article et ses remarques éclairantes.

lexicaliste, le modèle des classes d'objets (Gross, G. 1994, 1995; Le Pesant, D. et M. Mathieu-Colas, 1998), dans la lignée de la grammaire transformationnelle de Z. S. Harris (1976, 1988) et des travaux sur le lexique-grammaire (Gross, M., 1975; Leclère, C., 1998). Nous avons décrit et classé les prédicats relatifs à la perception, à partir du traitement de la polysémie verbale². Notre analyse est fondée sur une description fine du fonctionnement des verbes relatifs à la perception. Elle permet d'expliquer les intuitions sémantiques relatives à ces verbes et de prévoir les rapports entre leur sémantique et leur syntaxe. Les outils méthodologiques que nous avons élaborés pour décrire les verbes de <perception> ont eu comme conséquence de justifier la thèse selon laquelle les particularités sémantiques des verbes expliquent leurs comportements syntaxiques. Le recours à «une sémantique contrôlée» par des faits de langue permet de démontrer de nombreuses corrélations entre, d'une part, les particularités configurationnelles, combinatoires et syntaxiques des verbes et, d'autre part, leurs caractéristiques sémantiques (Grezka, A. et P.-A. Buvet, à paraître). Il en résulte la possibilité de rendre prédictible le fonctionnement des verbes à partir de leurs sens.

L'étude comprend quatre parties. Dans un premier temps, nous passons en revue un certain nombre de travaux portant sur les verbes de <perception>. Cet état de l'art permet, d'une part, de présenter les résultats déjà obtenus, d'autre part, de mettre en avant les problèmes qu'il reste à traiter. Dans un deuxième temps, nous résumons l'ensemble des caractéristiques assignées traditionnellement aux verbes de perception. Dans un troisième temps, nous énonçons les objectifs de notre travail: résoudre les problèmes relatifs à la polysémie verbale, constituer des sous-classes sémantiques et faire une typologie des prédicats de <perception>. Dans un quatrième temps, nous présentons les outils méthodologiques utilisés pour traiter la polysémie des verbes de <perception>. Nous précisons de cette manière la notion de «sémantique contrôlée» et nous démontrons la cohérence théorique de cette solution du point de vue du modèle des classes d'objets.

2 Il convient de préciser la notion de «prédicat» que nous utilisons. Cette notion s'inspire de celle d'«opérateur» de Harris (1976). A la suite de Harris, nous définissons un prédicat comme un mot qui opère une sélection déterminée parmi les mots du lexique pour établir avec eux un schéma. Les arguments sont les éléments lexicaux sélectionnés par le prédicat. Les prédicats peuvent avoir un double rôle de prédicats et d'arguments, alors que les arguments ne peuvent jamais être prédicatifs. Nous définissons ainsi un schéma prédicatif comme constitué par un prédicat et par les arguments qu'il sélectionne. Par ailleurs, les prédicats se réalisent morphologiquement par des verbes (*goûter* dans *Léa goûte le gâteau*), mais aussi des noms (*vue* dans *Il a une vue excellente*), des adjectifs (*perceptible* dans *La chaleur est perceptible*), certaines prépositions et certains adverbes. Enfin, un prédicat peut être inscrit dans le temps, c'est-à-dire actualisé. Si le verbe porte en lui-même ses propres marques (temps, personne, aspect), l'adjectif et le nom, à l'inverse, doivent être accompagnés d'un actualisateur externe. C'est le rôle du verbe *être* dans les constructions adjectivales (*Le son est sensible à l'ouïe*) et celui des verbes supports pour les prédicats nominaux (*faire, avoir...* comme dans *Léa a un regard terne*).

1. Etat de l'art

Les verbes de perception ont fait l'objet de nombreuses études linguistiques: approche monolingue (travaux sur le français ou sur d'autres langues) ou approche comparée (notamment français–anglais, français–allemand). Nous les présentons succinctement.

1.1. *Etudes sur le français et les langues non francophones*

Nous présentons la recherche selon les deux perspectives qui nous intéressent: la sémantique et la syntaxe. Les études faites sur le lexique de la perception ont principalement porté sur les verbes, en particulier sur les verbes de perception visuelle (majoritairement le verbe prototypique *voir*, cf. Grezka, A. et P.–A. Buvet, à paraître).

1.1.1. Sur la sémantique

De nombreuses études reposent sur des ontologies issues des travaux en physiologie ou en philosophie pour décrire les verbes de <perception>.

Hava Bat–Zeev Shyldkrot (1989) étudie principalement le comportement sémantique des verbes de perception en français. Les études syntaxiques consacrées aux verbes de perception sont critiquées car elles visent à décrire un comportement syntaxique commun à tous les verbes de perception, ce qui est impossible. L'approche est purement sémantique: les problèmes syntaxiques relatifs aux structures des verbes ne sont donc pas pris en compte.

Les verbes sont divisés en trois types de modalité, selon que la perception est plus ou moins volontaire et contrôlée par l'agent. La première modalité désigne une «activité» et se rapporte aux verbes qui expriment une activité volontaire et contrôlée par le sujet. La deuxième modalité comprend les verbes qui expriment un «état» ou une «expérience» ou un «processus». Le sujet subit un certain état ou éprouve une certaine expérience, mais le processus n'est plus tout à fait contrôlé par lui ni entièrement volontaire. La troisième modalité, étiquetée sous le terme «description» est exprimée par les verbes qui désignent un état. Le sujet de ces verbes peut être considéré comme la source de cet état particulier.

En fixant les grands traits des mécanismes sous-tendant le fonctionnement des verbes de perception, Hava Bat–Zeev montre comment les phénomènes de transfert d'un sens perceptif à un autre se manifestent en français.

Les études de W. E. Cooper (1974a, 1974b), A. Rogers (1971, 1972) et A. Viberg (1983) sont centrées sur la sémantique. Dans le cadre de la sémantique générative, Rogers avance l'hypothèse que tous les verbes de perception impliquent la même chose à un certain niveau d'abstraction.

A l'inverse, Viberg, qui se basant sur une étude typologique de 53 langues, présume qu'il existe des différences dans le comportement des verbes de perception (il n'a cependant pas pris en compte les langues romanes et notamment le français dans son système). Il y a dans le domaine des sensations une hiérarchie, qui est le facteur principal dans le processus menant aux différenciations lexicales. Cette hiérarchie rend compte également des emplois méta-

phoriques et synesthésiques des verbes de perception. Dans la hiérarchie, le sens de la vue occupe la première place; il est suivi par le sens de l’ouïe. Vient ensuite le sens du toucher et enfin les sens du goût et de l’odorat qui se trouvent tous les deux en quatrième position. La plupart des langues utilisent moins de 15 verbes pour couvrir l’ensemble des significations des paradigmes de base³.

1.1.2. Sur la syntaxe et la sémantique

D’autres travaux concilient l’approche syntaxique et l’approche sémantique, comme ceux, entre autres, de D. Willems (1983, 2000a, 2000b), de N. Le Querler (1989), de J.–J. Franckel et D. Lebaud (1990), de C. Fuchs (1991, 1994), de S. Piron (2002, 2004), de C. Ozouf (2004) pour le français et ceux de B. Levin (1994) pour l’anglais. Chacun se caractérise par une approche spécifique de la description des verbes de perception.

L’étude de J.–J. Franckel et D. Lebaud (1990) se situe dans la lignée des travaux de A. Culioli (1991). Elle a pour objectif d’établir les fondements d’une «grammaire» des verbes de perception, de sentiment et de connaissance. Dans le domaine des verbes de perception, les auteurs analysent les verbes *entendre* et *voir*, afin «de montrer que ces verbes peuvent être rapportés à des opérations représentables par un nombre limité d’entités qu’elles mettent en jeu sous des configurations variables d’un verbe à l’autre» (1990: 11). L’analyse des verbes est centrée sur les formes et les contraintes relatives à leur mode d’agencement: elle aboutit à une caractérisation générale à partir de laquelle doivent pouvoir ensuite être dérivées toutes les propriétés du verbe.

Il s’agit d’expliquer, notamment, pour quelle raison les énoncés tels que *j’entends ce que tu dis* et *je vois ce que tu veux dire* sont parfaitement acceptables alors que les énoncés tels que *je vois ce que tu dis* et *j’entends ce que tu veux dire* le sont difficilement.

Enfin, l’étude de chaque verbe est accompagnée de nombreux contrepoints qui mettent en avant les rapports entre le fonctionnement des mots et l’appréhension phénoménologique des concepts pouvant leur être associés: dans quels cas les propriétés spécifiques du verbe *entendre* affectent-elles la pensée des philosophes qui raisonnent en français sur la perception auditive et sur l’entendement humain?

3 Tableau de Viberg:

| | ACTIVITY | EXPERIENCE | SOURCE-BASED |
|---------|--------------------------|--------------------|--------------------------|
| Sight | <i>look at</i> | see | <i>look</i> |
| Hearing | <i>listen to</i> | hear | <i>sound</i> |
| Touch | <i>feel₁</i> | feel ₂ | <i>feel₃</i> |
| Taste | <i>taste₁</i> | taste ₂ | <i>taste₃</i> |
| Smell | <i>smell₁</i> | smell ₂ | <i>smell₃</i> |

Après une étude lexico-sémantique d'un ensemble de verbes polysémiques liés à la perception en français contemporain, C. Ozouf (2004) étudie le comportement des verbes de perception sensorielle *voir* et *regarder*. Elle fait appel à deux principes: le caractère différentiel et la relation d'équivalence. Malgré leur parenté sémantique, ces deux verbes n'ont pas les mêmes propriétés. L'emploi en contraste, c'est-à-dire l'emploi en termes d'opposition sur l'axe syntagmatique, montre une complémentarité entre eux (*cf.* également C. Fuchs, 1991, 1994). Le plus souvent, la confrontation de ces verbes fait apparaître qu'ils ne sont pas commutables et s'opposent donc par leurs traits distinctifs. Certains rapprochements sémantiques entre les verbes *voir* et *regarder* sont possibles mais moyennant de fortes contraintes co-textuelles.

Il en est conclu que «l'observation des relations entre *voir* et *regarder* selon leur commutation ou non et leurs emplois en contraste fait apparaître un système articulant discontinuité et continuité sémantique où interagissent plus ou moins étroitement sémantisme des verbes et co-texte» (2004: 24).

Les travaux de D. Willems (1983, 2000a, 2000b) portent essentiellement sur la complémentation des verbes de perception visuelle français. L'étude des valeurs sémantiques des diverses constructions met en avant l'importance de traits tels le degré d'agentivité et de contrôle du sujet, le caractère direct ou indirect de la perception, le caractère temporellement lié ou non de l'événement perçu.

Le système de la perception visuelle est structuré selon les trois axes suivants: perception physique ou directe/perception cognitive ou indirecte; perception active/perception passive; perception concrète (réelle)/perception abstraite (ou imaginée). Ces oppositions montrent le lien entre construction et sens d'une part, entre lexique et sens d'autre part. Ainsi, la distinction entre perception active (*regarder*)/perception passive (*voir*) se traduit, entre autres, par la compatibilité ou non de certains adverbes de manière, de compléments de but... Pour l'opposition perception directe (*regarder*)/perception indirecte (*voir*), la possibilité d'adjonction d'une complétive constituerait un trait distinctif, sur le plan syntaxique. L'étude de la compatibilité de la complétive avec *voir* et non avec *regarder* aboutit à la conclusion que «le verbe *voir* en emploi complétif ne dénote jamais de perception vraiment directe» (1983: 154).

B. Levin (1993) propose une classification d'un grand nombre de verbes anglais (environ 3000) selon des critères syntaxico-sémantiques. Elle part de l'hypothèse que les verbes possèdent des traits sémantiques qui sous-tendent leur comportement syntaxique. Les propriétés syntaxiques retenues sont le nombre d'arguments du verbe et les «alternations» de ces derniers, c'est-à-dire les différentes réorganisations de la distribution effective des arguments: permutation et effacement. Elle regroupe les verbes en classes à partir de critères sémantiques (sens apparentés) et de comportements syntaxiques similaires. Cela rend possible l'identification des principes généraux qui régissent l'impact du sens d'un verbe sur son comportement syntaxique. Parmi ses 49 classes, on trouve la classe «Verbs of Perception». 58 verbes sont répertoriés et divisés en quatre sous-classes: *See Verbs*, *Sight Verbs*, *Peer Verbs*, *Stimulus Subject Per-*

ception Verbs)⁴. La classification des verbes de B. Levin est faite à partir de critères syntaxiques.

De nombreux travaux ont également étudié les comportements syntaxiques particuliers des verbes de <perception>, dont l'une des caractéristiques majeures est la variété de leur complémentation.

C. Schwarze (1974) a travaillé principalement sur les propositions relatives enchâssées dans les phrases qui comportent un verbe de perception (*je le vois qui arrive*). C'est un emploi particulier de la relative, emploi qui, sémantiquement, est très proche de celui des propositions complétives ou infinitives figurant après ces mêmes verbes. La place de la relative par rapport à celles des propositions complétives et infinitives est étudiée lorsqu'elles figurent après les verbes de perception.

Les résultats sont de deux ordres: d'une part, les complétives et les relatives n'ont pas le même type de structure profonde (les trois constructions sont analysées comme des structures autonomes, proches des structures nominales⁵); d'autre part, les compléments d'objet direct des verbes de perception, ainsi que les relatives, désignent des entités simultanément présentes dans la situation et susceptibles d'être perçues par les sens.

La grammaire traditionnelle s'est intéressée à la proposition relative de par son statut particulier. Ainsi, M. Grevisse (1969) introduit une catégorie dite relative attributive qui peut figurer, entre autres, après les verbes de perception (*apercevoir, entendre, voir, regarder, sentir...*): *elle le voit qui pleure*.

La grammaire transformationnelle mentionne également à de nombreuses reprises ce type de construction. M. Gross (1968, 1975) qui a analysé la relation étroite entre la relative complétive et les propositions complétives, fait dériver la relative complétive d'une complétive introduite par *que*. Quant à la proposition infinitive, elle est dérivée de la relative complétive, qui se trouve ainsi à un stade intermédiaire entre la complétive et la proposition infinitive.

D'autres auteurs ont également analysé ces différents types de propositions en rapport avec les verbes de perception comme J. Damourette et E. Pichon (1911–1933), A. G. Hatcher (1944), P. Cadiot (1976), K. Olsson (1976), G. Lemhagen (1979: 55–62), M. Rothemberg (1979), H. Prebensen (1982), J. Picoche (1986), G. Kleiber (1988), J. van der Auwera (1993), A. Abeillé et al. (1995, 1998, 2001), M. Labelle (1996). Dans P. Le Goffic (1993: 250), la complétive après un verbe de perception est décrite comme étant une «structure de phrase représentant un événement» (1993: 250). Le verbe *voir* constitue un accès à la connaissance et se rapproche en emploi complétif à la notion de prise de

4 Verbs of Perception:

– See Verbs: *detect, discern, feel, hear, notice, see, sense, smell, taste...*;

– Sight Verbs: *descry, discover, espy, examine, eye, glimpse, inspect, investigate, note, observe, overhear, perceive, recognize, regard, savor, scan, scent, scrutinize, sight, spot, spy, study, survey, view, watch, witness...*;

– Peer Verbs: *check (on), gape, gawk, glance, glare, goggle, leer, listen (to), look, ogle, peek, peep, peer, sniff, snoop (on), squint, stare...*

– Stimulus Subject Perception Verbs: *feel, look, smell, sound, taste...*

5 Les conclusions sont identiques pour Cadiot, P. (1976) et Akmajian, A. (1977)

conscience. De plus, il est dit que «dans cette construction les verbes de perception ont un sens plus ou moins figuré (intellectuel, non sensoriel)» (*ibid.*: 251). Pour Lemhagen (1979: 55–62), la proposition infinitive est le propre de l'interprétation perceptive, alors que la construction complétive mène plus spécifiquement à la lecture cognitive sans pour autant écarter l'interprétation perceptive.

On trouve pour l'anglais les travaux de R. Kirsner et S. Thompson (1976), R. Van Develde (1977), A. Akmajian (1977: 427–461). Mais également, R. Declerck (1981a, 1981b, 1982, 1983), D. J. Napoli (1988), J.-P. Gee (1977), P.-J. Duffley (1992), L. Rizzi (1992), A. Mittwoch (1990), K. Safir (1993), J. Higginbotham (1983), C. Felser (1998): signalons aussi J. C. Khalifa (2003), pour son étude sur le passif des verbes de perception en anglais.

1.2. *Etudes contrastives*

Pour ce qui est des études contrastives, de nombreux travaux ont été réalisés sur le français–allemand et sur le français–anglais.

1.2.1. Français–allemand

D. Clément (1971) analyse pour l'allemand les propositions enchâssées dont le prédicat est un verbe de perception. Les relatives complétives du français sont rapprochées des complétives allemandes en *wie*. Il s'agit de déterminer un rapport transformationnel proche de celui proposé par M. Gross (1968) pour le français et d'établir des différences entre les divers types de complétives des verbes de perception en allemand. Les différences sont exprimées à l'aide de traits distinctifs opérant sur les propositions enchâssées: *gleichzeitig* (simultanéité), *passiv* (possibilité de former un passif) et *Vorgang* (processus)⁶.

1.2.2. Français–anglais

P. Miller (1992, 2003, 2004) examine la complémentation des verbes de perception anglais–français. Du point de vue sémantique, il est surtout question des emplois dit «comptes rendus de perception directe» (CRPD)⁷, c'est-à-dire ceux où les verbes de perception dénotent une perception sensorielle au sens strict: il est question de phrases dont le verbe principal est «un verbe de perception et qui rapporte la perception directe, non médiée par une activité cognitive, d'un thème» (2003: 7). Ce thème est le stimulus qui provoque la perception. L'entité perçue est le procès et non le SN objet du verbe de perception.

Du point de vue syntaxique, l'étude porte sur les compléments comportant un verbe non fini pour l'anglais et sur les relatives de perception, pour le fran-

6 D'autres linguistes ont également travaillé sur ce type de relatives comme W. de Geest (1973), L. Haegeman et J. Guéron (1999) pour l'anglais et le français; C. Rohrer et H. Kamp (1983) pour l'allemand et le français; M. T. Guasti (1993), J.-Y. Pollock (1994), pour l'italien, l'anglais et le français.

7 D'autres types de significations des verbes de perception sont distingués: la cognition, la perception indirecte, l'éventualité.

çais. Ces compléments constituent la forme la plus habituelle pour l'expression de compte rendu de perception directe d'un procès.

L'étude comparative anglais–français montre d'une part, que la forme des compléments est restreinte du point de vue de la combinaison de type sémantique (entité, procès, fait, éventualité...) du référent qu'ils expriment et de la sémantique des verbes qui les régissent; d'autre part, qu'il y a une convergence importante entre les deux langues quant aux phénomènes liés tant à leur sémantisme qu'à leur fonctionnement syntaxique.

C. Chuquet (2003: 157–172) montre que les verbes *look* et *see* ont tout aussi bien des emplois symétriques que des emplois divergents de ceux des verbes *regarder* et *voir*. Ainsi, l'auteur relève-t-il un certain nombre de restrictions touchant le verbe *see*. Contrairement à *see*, le verbe *look* permet dans de nombreux cas d'emploi une construction dont le point de départ est l'objet. Par ailleurs, alors qu'il y a une orientation vers le sujet de *see/voir*, siège de la perception, les verbes *look/regarder* impliquent une orientation vers le but visé, cible potentielle du regard. Ainsi, «c'est le sujet percevant qui sert de localisateur avec *see*, et ce sont les propriétés de localisateur qui vont être conservées lorsque l'on aura un prédicat repéré par rapport à un repère spatio-temporel, au-delà des valeurs particulières de perception que l'on a l'habitude d'attribuer à *see*. Pour *look* au contraire, la téléonomie construit du regardable potentiel qui, une fois stabilisé en regardé, va pouvoir servir de repère à une opération plus générale [...]». (2003: 168).

1.3. Bilan

L'état de l'art révèle de nombreuses difficultés liées, d'une part, à leur syntaxe particulière et à leur sémantisme très riche, d'autre part, à des difficultés qui sont imputables aux problèmes posés par la polysémie. De plus, d'autres questions restent encore à résoudre. Si l'on s'intéresse principalement à la syntaxe des verbes de perception, et en particulier des verbes de perception visuelle, force est de constater que certains traits ont peu retenu l'attention des linguistes: la description des autres sens perceptifs, la polysémie de chacun de ces verbes, le rapport entre les verbes comme *voir* et *regarder*, *entendre* et *écouter*..., la place des autres verbes de perception, tels que *observer*, *scruter*, *épier*... et donc le rôle de la synonymie, les formes nominales et adjectivales associées...

On comprend donc les difficultés que pose pour le traitement des langues la polysémie des verbes, éléments chargés d'un rôle central dans le processus d'interprétation, mais également la classification des prédicats de <perception>. Les approches mentionnées font apparaître la nécessité d'identifier les mécanismes permettant d'adapter le sens des unités lexicales suivant le contexte dans lequel elles apparaissent. Ces analyses ne sont pas suffisantes pour décrire tous les emplois des verbes relatifs à la perception. Face au traitement de la polysémie, si les critiques sont faciles à exprimer, il est beaucoup moins facile de présenter une alternative. Quelle approche adopter pour traiter la po-

lysémie? Quels sont réellement les éléments pertinents pour étudier les verbes de <perception>?

2. Problématique

Avant de présenter la méthodologie que nous avons adoptée, il est important de revenir sur l'ensemble des caractéristiques assignées traditionnellement aux verbes de perception. Des diverses études consacrées aux verbes de perception, il ressort que les verbes se structurent selon les trois axes suivants: verbes prototypiques/verbes périphériques, perception passive/perception active, perception physiologique/perception cognitive.

Les verbes de perception permettent d'exprimer les différents processus biologiques dont l'être humain dispose pour prendre connaissance de la réalité extra-linguistique. Chaque processus est le récepteur d'une modalité de sensation. L'être humain possède cinq modalités pour comprendre le monde qui l'entoure: la vue, l'ouïe, le toucher, l'odorat et le goût, auxquelles correspondent cinq types d'appareils récepteurs, les yeux, les oreilles, les fosses nasales, les papilles gustatives, la peau. Le cas du toucher est toutefois plus complexe et comporte différentes modalités sensorielles. À chacun des cinq sens correspond un, voire plusieurs verbes. Il s'agit notamment de verbes comme *discerner*, *entendre*, *réentendre*, *palper*, *hummer*, *sentir*, *goûter*, *entrevoir*, *voir*... Parmi ceux-ci, il faut distinguer ceux qui ont une signification générale (par exemple, *voir* et *regarder* sont deux verbes prototypiques du sens de la vue), de ceux qui ont une signification plus nuancée (par exemple *apercevoir*). Ceci permet ainsi de différencier le verbe *voir* des verbes *apercevoir*, *entrevoir*. La distinction permet de délimiter très nettement deux types de verbes de perception: les verbes prototypiques et les verbes périphériques.

Au sein des verbes prototypiques, une autre opposition apparaît au niveau de l'aspect intentionnel ou non intentionnel de la perception, c'est-à-dire de l'attitude active ou passive du sujet. La perception non intentionnelle est définie comme un acte passif, permettant simplement de constater la présence de quelque chose. Elle est signifiée par les verbes *voir* (faculté visuelle), *entendre* (faculté auditive) et *sentir* (faculté olfactive, gustative et tactile). Lorsqu'il s'agit de la perception intentionnelle, les verbes la désignant impliquent un acte conscient et volontaire. Ils sont au nombre de cinq: *regarder* (faculté visuelle), *écouter* (faculté auditive), *sentir* (faculté olfactive), *goûter* (faculté gustative) et *toucher* (faculté tactile). Malgré cette opposition entre perception dite «passive» (*voir*, *entendre*, *sentir*) et perception dite «active» (*regarder*, *écouter*, *sentir*, *goûter*, *toucher*), des rapprochements sémantiques sont possibles entre les verbes mais moyennant certaines contraintes co-textuelles. Le co-texte peut permettre un glissement de sens des verbes de perception passive (*voir*, *entendre*) vers les verbes de perception active (*regarder*, *écouter*): *As-tu vu un film hier soir?* Le glissement a lieu exclusivement dans un sens.

Enfin, les verbes de <perception> admettent une extension sémantique. Ils peuvent, en plus de leur référence à un processus physiologique, désigner une

activité cognitive ou un état, un comportement psychologique. Cette extension concerne essentiellement les verbes exprimant la vue, en particulier *voir*. Il existe un lien réel entre les perceptions physiques et le monde intellectuel et affectif. Ainsi, à côté de *Léa a vu un oiseau* on peut avoir *Léa voit le problème*, où le verbe *voir* n'est plus relié aux organes de la vue mais acquiert un sens proche de *comprendre*. Il y a une certaine hiérarchie entre les verbes de <perception>. Les verbes exprimant la vue et l'ouïe (en particulier *voir* et *entendre*) peuvent se référer à d'autres perceptions et en même temps se rapporter à un grand nombre de facultés cognitives. Les verbes exprimant la perception olfactive, gustative et tactile peuvent également se rapporter à d'autres perceptions ou à des facultés soit affectives soit évaluatives. En général, ils fonctionnent différemment des verbes de perception visuelle et de perception auditive. L'odorat, le goût et le toucher forment du point de vue linguistique un groupe différent de celui de la vue et de l'ouïe puisqu'un seul et même verbe (*sentir*) est susceptible de les exprimer. Ils impliquent un jugement ou une appréciation subjective, mais ils sont réfractaires à la transmission ou à la réception d'une information d'ordre cognitif et linguistique (sauf le braille pour le sens du toucher).

Les trois points que nous venons de présenter illustrent le haut degré de polysémie des verbes relatifs à la perception, soit sur le plan perceptif proprement dit, soit par rapport à d'autres champs sémantiques. Les verbes peuvent prendre différents sens selon les contextes dans lesquels ils apparaissent. Leur polysémie tient à plusieurs facteurs. Ces verbes sont non seulement très courants, mais ils sont aussi très importants dans le langage, en raison des phénomènes perceptifs qu'ils expriment. Les verbes relatifs à la perception constituent donc un sujet d'étude très pertinent, non seulement pour le problème du traitement de la polysémie dans le cadre du modèle des classes d'objets mais tout aussi bien pour les recherches centrées sur les rapports entre syntaxe et sémantique.

3. Objectifs

Notre analyse exhaustive et systématique du vocabulaire de la perception nous a conduit à traiter la polysémie verbale et à constituer des sous-classes sémantiques telles que les prédicats sont regroupés sur la base de leurs propriétés linguistiques communes.

3.1. Traitement de la polysémie

La description des langues naturelles est confrontée à un problème majeur: la polysémie. La tradition lexicographique rend compte de la polysémie en termes de différence de sens. Les dictionnaires énumèrent les différentes significations que peuvent avoir les verbes et les mettent en évidence à l'aide de traits sémantiques inhérents et par le biais de la synonymie. Cette pratique repose sur la séparation des niveaux d'analyse sémantique, lexicologique et syntaxique. Par ailleurs, comme la langue est définie essentiellement comme un

système de communication, il n'est pas étonnant que la pratique lexicographique mette en avant la sémantique comme outil de description. Le fait de la placer au centre du dispositif a fait passer sous silence les propriétés syntaxiques, considérées comme des données superficielles, loin des régularités des structures sémantiques profondes.

Le modèle des classes d'objets, auquel nous nous référons, préconise une démarche inverse et a donné lieu à toute une réflexion sur la polysémie. Jusqu'ici, le modèle des classes d'objets a rendu compte de la polysémie en décrivant avec précision les schémas d'arguments propres aux verbes. La polysémie des verbes est rapportée à des emplois en fonction de la nature de leur environnement syntaxique. Cela a conduit, entre autres, à développer la notion de classe d'objets.

Le modèle des classes d'objets postule qu'une phrase élémentaire est constituée d'un prédicat et de ses éventuels arguments. Ainsi dans *Luc aime Léa*, on interprète *aimer* comme un prédicat dont les arguments sont *Luc* et *Léa*. Un prédicat de premier ordre peut correspondre à un verbe, un nom (*Luc éprouve de l'amour pour Léa*) ou un adjectif (*Luc est amoureux de Léa*). On distingue ainsi les classes d'arguments (<vêtement>: *blouson, collant, pantalon, pull, robe...*) et les classes de prédicats (<habillement>: *enfiler, mettre, porter...*). Le regroupement, par exemple, des prédicats d'<habillement> est justifié par le fait que leur sujet est humain et que leur complément est un nom de <vêtement>.

Nous nous proposons de compléter les descripteurs déjà utilisés par de nouveaux pour affiner le traitement de la polysémie verbale. Jusqu'à présent, les réflexions ont principalement porté sur les prédicats nominaux et le moyen de les caractériser à l'aide de verbes supports spécifiques (cf. Gross, G, 1991, 1996). Nous devons recourir à d'autres critères linguistiques plus spécifiques aux verbes dans le cadre du traitement de la polysémie. La mise en évidence des différents emplois est moins simple que ne le laisse entendre la typologie bidimensionnelle: (i) les cinq facultés sensorielles; (ii) l'aspect intentionnel ou non de la perception. Ceci étant, les propriétés intrinsèques des différentes facultés sensorielles et le degré d'intentionnalité ou de contrôle de la perception par le sujet influent considérablement sur le complément. Un verbe donné sélectionne les mots avec lesquels il se combine. Réciproquement, ces mots déterminent les sens possibles du verbe. C'est ce qui nous a mené à mettre au point des propriétés linguistiques adaptées à la description des prédicats verbaux.

Les nouveaux descripteurs sont associés aux descripteurs déjà utilisés pour constituer une grille d'analyse dont l'application aux verbes étudiés permet de décrire leurs différents emplois. Sont donc pris en compte des phénomènes tels que: les schémas d'arguments, la nature morpho-syntaxique des arguments, les aspects inhérents et contextuels des verbes, les adverbes ou les séquences adverbiales appropriées, les variantes paraphrastiques du schéma d'arguments... Cette description autorise en outre la mise en correspondance syntactico-sémantique des verbes avec les noms ou les adjectifs. Nous montrons que la sémantique des prédicats relatifs à la perception est formalisable, c'est-à-dire qu'on peut la rapporter à des règles normalisées et reproductibles.

3.2. Constitution de sous-classes sémantiques

Une fois les différents emplois identifiés, il convient de constituer des sous-classes sémantiques, c'est-à-dire de sous-catégoriser les prédicats relatifs à la perception en ensembles sémantiquement homogènes. Le traitement de la polysémie permet de mettre en relation les significations lexicales avec les contraintes syntaxiques et les restrictions de sélection et d'aboutir ainsi à un classement sémantique cohérent.

La constitution de classes sémantiques de prédicats, essentielle dans le travail de description, a été source de nombreux travaux (WordNet, FrameNet, Beth Levin, Saint-Dizier...). Si l'on compare les travaux de WordNet (qui est l'un des meilleurs exemples actuels de réseaux lexicaux de type hiérarchique⁸) avec les résultats de notre approche, deux importantes différences apparaissent. Alors que WordNet fonde son travail sur des observations psycholinguistiques, notre approche est linguistique, c'est-à-dire fondée sur l'observation des constructions syntaxiques et des combinaisons lexicales possibles. Dans WordNet, l'organisation des mots est mise en parallèle avec l'organisation de structures sémantiques dans le cerveau. Les propriétés sémantiques utilisées ont un caractère général et se basent sur un découpage du monde en catégories fondamentales. Notre description s'appuie sur l'observation des corpus et la mise en évidence des propriétés des verbes, des noms et des adjectifs en rapport avec la perception.

La prise en considération d'informations syntagmatiques est également un autre élément important qui nous distingue de WordNet. Les contextes d'apparition d'un mot, ses possibilités de combinaisons sont essentiels à la description. A l'inverse, WordNet prend en compte essentiellement la dimension paradigmatique, indépendamment de l'articulation syntaxique. De ce fait, la distinction des sens est souvent peu claire. Les seuls éléments syntaxiques présents dans WordNet sont des formes de schémas très généraux de sous-catégorisation associés à des restrictions de sélections relativement étroites.

Le terme de «perception» pour désigner une catégorie de prédicats est conventionnel. Il s'agit de délimiter un champ d'étude lexicale en vue d'une description exhaustive et systématique du vocabulaire dans le cadre théorique du modèle des classes d'objets et non pas de projeter un découpage du monde sur la langue. La sous-catégorisation de l'ensemble lexical déterminé permet ensuite la constitution de différentes classes et hyperclasses (*cf. infra*), justifiées par des propriétés syntactico-sémantiques claires et reproductibles. Le recours à des critères définitoires précis permet de valider la constitution des sous-classes (Buvet et *al.*, 2005): les prédicats d'une même sous-classe sont censés se comporter d'une façon identique au regard des principales propriétés lingui-

8 Cette base de donnée lexicale est fondée sur une description fine des relations sémantiques entre mots (synonymie, antonymie) et entre signifiés (méronymie, hyponymie). Les relations d'hyponyme à hypéronyme y occupent une place importante et permettent de développer une structure hiérarchisée, notamment pour les noms. A partir de 25 classes (action, animal, artefact...), l'ensemble des substantifs se trouve réparti entre autant de sous-classes qu'il est nécessaire.

stiques qui rendent compte de leur fonctionnement, les seules variations admises portant sur des propriétés mineures. Chaque sous-classe sémantique est fondée sur une série de propriétés communes. Le principal intérêt des sous-classes est de regrouper de façon méthodique des unités sémantiquement homogènes, au lieu de décrire verbe après verbe la multitude des emplois.

3.3. Typologie des prédicats relatifs à la perception

La troisième étape de l'analyse mène nécessairement à la construction d'une typologie des prédicats relatifs à la perception. L'établissement des différentes sous-classes permet ensuite de les regrouper en classes et en hyperclasses sur la base de leurs propriétés communes. Il s'agit du principe d'analyse ascendante.

Notre démarche s'écarte donc de la plupart des théories cognitives (Miller, G. A. et P. H. Johnson-Laird, 1976; Rosch, E., 1975; Lakoff, G. et M. Johnson, 1980; Talmy, E., 1988, 2000; Piron, S. 2002, 2004). Ces théories conçoivent l'activité langagière comme dépendant directement d'un ensemble de facteurs: physiques, biologiques, psychologiques, sociaux, culturels. Le langage n'est donc pas considéré comme un système autonome.

Pour nous, il ne s'agit donc pas de définir les caractéristiques de chaque mode de perception (la vue, l'ouïe, l'odorat...) en nous basant sur une étude de la physiologie de chaque modalité sensorielle. Le recours à ce type de méthode, issue de travaux en physiologie, n'est guère éclairant car les dénominations des classes sont arbitraires et n'ont pas de fondements linguistiques. Notre traitement syntactico-sémantique des prédicats de <perception> permet d'éviter les faiblesses des approches uniquement sémantiques, exclusivement cognitives ou bien seulement syntaxiques puisque les propriétés prises en compte pour la description sont suffisamment nombreuses et variées pour fournir une classification permettant, sans artefact extérieur, de structurer les données linguistiques.

4. Outils d'analyse

Pour l'analyse de la polysémie verbale, les verbes relatifs à la perception constituent un micro-système lexical particulièrement riche et varié, puisqu'il présente aussi bien des verbes d'action (1), d'état (2) que d'événement (3):

- (1) *J'ai vu un film hier soir*
- (2) *Depuis sa naissance, il voit mal*
- (3) *Léa a vu une explosion*

Par ailleurs, l'analyse de la polysémie porte aussi bien sur des sens relevant de l'ordre physiologique que sur des sens relevant de l'ordre cognitif, les extensions de sens étant nombreuses. Cette explosion des sens requiert une description rigoureuse. Nous nous proposons d'établir une méthode d'analyse suffisamment précise pour décrire correctement et de façon contrôlée la polysémie verbale des prédicats relatifs à la perception, dans le cadre théorique du mo-

dèle des classes d'objets. Le but de notre travail est l'élaboration d'outils méthodologiques pour décrire les verbes de <perception>. Ce faisant, l'étude apporte des arguments en faveur de la thèse selon laquelle les particularités sémantiques des verbes expliquent leurs comportements syntaxiques. Dans un premier temps, nous précisons le cadre théorique de notre étude en présentant les principes d'analyse, dans le modèle des classes d'objets. Dans un deuxième temps, nous présentons brièvement la grille d'analyse que nous utilisons pour traiter la polysémie des verbes de <perception> (cf. Grezka, A., à paraître; Grezka, A. et P.-A. Buvet, à paraître). Nous précisons ainsi la notion de «sémantique contrôlée», en montrant comment cette sémantique permet de remédier aux problèmes mentionnés précédemment.

4.1. Principes d'analyse

Toute théorie est fondée sur des principes d'analyse. Un des principes essentiels du modèle des classes d'objets est le suivant: *la langue comme seule métalangue*⁹. Les particularités de la langue et son mode de fonctionnement sont décrits exhaustivement et interprétés uniquement en fonction de propriétés linguistiques. Le recours exclusif aux propriétés linguistiques pour décrire le fonctionnement d'une langue donnée est donc le premier principe d'analyse choisi pour décrire les prédicats de <perception>¹⁰. L'interprétation des données est ainsi vérifiée rationnellement.

Ce premier principe présuppose qu'il faut préciser la nature des propriétés linguistiques utilisées pour décrire une langue: il s'agit principalement de propriétés qui expliquent les relations entre unités linguistiques au niveau phrasique. C'est un moyen de contrôler que la description est opératoire.

Le deuxième principe d'analyse est le suivant: *la phrase élémentaire est le cadre d'analyse des unités linguistiques*. Il n'exclut pas les autres propriétés linguistiques mais il les subordonne aux propriétés mentionnées précédemment. Les principales unités linguistiques sont ainsi définies en termes d'emplois dans le cadre des phrases où elles apparaissent.

Par ailleurs, le modèle des classes d'objets étant fondé sur l'observation des données, il s'agit de procéder à des recensements exhaustifs. Cette opération permet de faire apparaître d'une part, les phénomènes massifs, d'autre part, les éventuelles irrégularités. Il s'ensuit que *le souci d'exhaustivité et de systémativité* est un autre principe d'analyse que nous avons à suivre.

9 «La métalangue d'une langue donnée est un sous-système de cette langue qui permet de produire des discours sur la langue en question. Ce sous-système est caractérisé par des règles syntaxiques, morphologiques, phonologiques qui lui sont propres par rapport au système complémentaire du discours sur le monde.» (J. Rey-Debove, 1972: 11).

10 «L'analyse d'une langue naturelle s'étant révélée être spécifiable, dans tout le détail que l'on peut souhaiter, avec un résidu non spécifié isolé comme étant secondaire par rapport à la description principale, il est devenu possible de spécifier la structure des énoncés sur le langage naturel en la comparant à la structure des phrases que ces énoncés décrivent. En premier lieu, les énoncés métalinguistiques sont eux-mêmes des phrases. En second lieu, ils sont un sous-ensemble structurellement spécifié de ces phrases et constituent un sous-langage.» (Harris, Z. S., 1990: 16)

Le souci d'exhaustivité et de systématisme est une condition préalable pour le regroupement des phénomènes présentant des propriétés communes. Les regroupements doivent donner lieu à des classes homogènes pour rendre compte du fonctionnement des unités linguistiques décrites. *La nécessité d'homogénéité* est le quatrième principe.

Enfin, les classes homogènes sont les unités minimales de description des unités linguistiques à partir desquelles il est possible de faire des regroupements plus généraux. Elles relèvent toujours *d'une analyse ascendante*.

Les différents choix théoriques et méthodologiques effectués nous amènent, d'une part, à proposer une description permettant un traitement très fin de la polysémie verbale; d'autre part à constituer des sous-classes sémantiques.

4.2. La grille d'analyse des verbes de <perception>

Toute étude sémantique passe obligatoirement par le traitement de la polysémie. En d'autres termes, il faut délimiter les différents sens d'un mot et les associer à ses synonymes pour déterminer si les mots sémantiquement apparentés ont une signification identique, relativement identique ou tout simplement proche. Dans un premier temps, nous précisons le type de sémantique auquel se réfère le modèle des classes d'objets pour décrire le lexique, à travers la notion de «sémantique contrôlée». Dans un deuxième temps, nous présentons la façon dont sont organisées les propriétés linguistiques utilisées pour décrire les verbes de <perception> dans une grille d'analyse, en justifiant l'intérêt méthodologique d'y recourir: d'une part, proposer une description permettant un traitement encore plus fin de la polysémie verbale (avec entre autres la présence de nouveaux descripteurs), d'autre part, constituer des sous-classes sémantiques. Nous montrerons que l'introduction de nouveaux descripteurs sémantiques dans le modèle des classes d'objets ne s'oppose pas aux principes d'analyse constitutifs de la théorie.

4.2.1. Recours à une sémantique contrôlée

Dans le modèle des classes d'objets, l'une des caractéristiques essentielles est l'approche syntactico-sémantique du lexique, qui interdit de traiter séparément le lexique, la sémantique et la syntaxe (*cf. supra.* à propos des principes d'analyse). À l'inverse du lexique-grammaire qui accorde peu d'importance à la sémantique, cette approche est ici formalisée sur des bases syntaxiques. La nécessité de placer la sémantique au centre de la description grammaticale est clairement illustrée par les travaux d'Igor Mel'čuk (1992). Chaque lexème, c'est-à-dire chaque acception d'un mot, doit être analysé avec le plus de précision possible, à l'intersection de la syntaxe et de la sémantique. L'analyse fine des restrictions de sélection met en valeur le rôle de la sémantique dans le modèle des classes d'objets dans la description des phrases.

Des travaux sur les verbes de <perception>, il ressort que le rôle de la sémantique dans le modèle des classes d'objets peut encore gagner en importance. La sémantique dont il est question, est «une sémantique contrôlée», c'est-à-dire justifiée par des propriétés linguistiques (Grezka, A. et Buvet P.-A., à *paraître*). Cette approche de la sémantique est différente de celle des théories fondées sur une approche logique, inspirées le plus souvent des travaux de la

philosophie analytique, qui la rendent tributaire des propriétés référentielles du langage (Riegel, M., 1982). Il ne s'agit pas uniquement d'une projection du monde sur la langue. Le recours à une sémantique contrôlée par des faits de langue permet de démontrer qu'il existe de nombreuses corrélations entre les particularités configurationnelles, combinatoires et syntaxiques des prédicats et leurs caractéristiques sémantiques. Il en découle la possibilité de rendre prédictible le fonctionnement des verbes à partir de leur sens. Ainsi la possibilité de caractériser les prédicats verbaux en termes d'<action>, d'<événement> ou d'<état> est corrélée à des propriétés syntaxiques. Nous insistons donc sur les propriétés sémantiques et le mode d'agencement des unités linguistiques, les deux étant plus représentatifs du fonctionnement de la langue que de la dimension référentielle du langage.

L'introduction de nouveaux descripteurs sémantiques (aspect lexical, aspect grammatical...) pour traiter la polysémie verbale trouve son origine dans les nombreux travaux sur le temps aréférentiel des verbes effectués dans d'autres cadres théoriques. Ces travaux ont donné lieu à des classifications fondées sur des propriétés linguistiques qui sont essentielles pour décrire les prédicats verbaux (Vendler, Z., 1967; Martin, R., 1971; Dowty, D., 1979; Carlson, L., 1981; Tenny, C., 1994; Jackendoff, R. S., 1976, 1996a, 1996b). Ils ne sont cependant pas directement exploitables dans le modèle des classes d'objets du fait de leur grande diversité et de la disparité de leurs résultats. Des précisions sont nécessaires pour les rendre compatibles avec notre analyse. Nous présentons brièvement les différentes propriétés linguistiques retenues et nous montrons en quoi elles ont trait à la sémantique contrôlée.

4.2.2. Structuration de la grille d'analyse

Les verbes forment un ensemble extrêmement diversifié qui s'oppose à toute classification simpliste. Par ailleurs, les verbes diffèrent entre eux par le type de construction syntaxique qu'ils autorisent: le nombre d'arguments qui leur est associé mais aussi la nature des arguments (groupes nominaux, groupes prépositionnels, propositions...). La dimension aspectuelle joue également un rôle important. Le comportement sémantique d'un verbe dépend partiellement du type de procès qu'il dénote, et aussi de la manière dont ce type de procès est transformé par les arguments du verbe. Si l'on peut dégager de grandes catégories sémantiques, les verbes restent malgré tout polysémiques au plus haut degré et les différentes acceptions d'un même verbe se répartissent généralement en plusieurs classes: la sémantique du lexique verbal est complexe et sa description fait appel à de nombreux paramètres.

La première étape consiste donc à identifier les prédicats de <perception> sur la base de leur signification telle qu'elle est précisée dans les ouvrages lexicographiques. Une telle démarche a cependant pour principal défaut d'être largement intuitive. Elle donne lieu à une liste hétérogène de verbes, de noms et d'adjectifs. La deuxième étape est de trouver un principe organisateur pour décrire systématiquement les verbes recensés et les classer sur la base de leurs propriétés communes. Cela conduit à élaborer une grille d'analyse constituée de cinq catégories générales de propriétés linguistiques (*cf.* Grezka, A., à *paraître*):

- **propriétés configurationnelles:** elles comprennent tout ce qui a trait aux schémas d'arguments des verbes. Elles se subdivisent en propriétés structurelles, c'est-à-dire le nombre d'arguments et leur mode de structuration et en propriétés distributionnelles pour ce qui est de la nature des arguments. Pour une forme donnée, il y a autant d'emplois différents qu'il y a de schéma d'arguments différents.
Ainsi, pour les emplois de *voir* relatifs à la perception visuelle, si tous les emplois ont comme premier argument un humain¹¹, ils se distinguent généralement par leur deuxième argument. L'emploi dit *voir*₁ (*L'homme voit*), en tant que verbe de <capacité visuelle>, a un seul argument car il correspond à une propriété physiologique constitutive des humains. Il en est de même pour l'emploi dit *voir*₂ (*Cet enfant voit mal*): la séquence verbale a un seul argument en tant que verbe d'<acuité visuelle> car elle se rapporte au même type de propriété. L'emploi dit *voir*₃ (*Léa a vu une forme au fond du jardin*) a deux arguments et correspond à un compte rendu de perception visuelle. Le verbe a pour complément des noms ou des propositions relatives à des objets ou des événements visibles. Enfin, l'emploi dit *voir*₄ a trois arguments (*De la terrasse, on voit le Vésuve*) puisqu'il exprime la propriété d'un lieu et/ou d'un objet.
- **propriétés sémantiques:** la caractérisation des domaines d'arguments en termes de traits et de classes d'objets n'est pas toujours suffisante pour décrire les emplois d'une même forme verbale, notamment lorsqu'il s'agit des verbes de <perception>. Les propriétés configurationnelles doivent être complétées par les propriétés sémantiques. Les propriétés sémantiques concernent le type du procès, son aspect inhérent et sa nature. L'aspect inhérent ainsi que la nature du procès font partie des nouveaux types de descripteurs sémantiques qui ont été ajoutés au modèle pour traiter la polysémie verbale. Les emplois *voir*₂ et *voir*₃ correspondent ainsi à deux types de procès: *voir*₂ est un verbe d'<état> alors que *voir*₃ un verbe d'<événement>. Cette caractérisation des verbes est corrélée à des propriétés syntaxiques:
 - l'impossibilité d'une reprise en *faire* et la possibilité d'une reprise en *cela s'est passé ADVtps* pour les verbes d'<événement>:
 - (1) **Léa a vu une forme au fond du jardin, elle le fait souvent*
 - (1a) *Léa a vu une forme au fond du jardin. Cela s'est passé hier*
 - l'impossibilité d'une reprise en *faire* et en *cela s'est passé ADVtps* pour les verbes d'<état>:
 - (2) **Cet enfant voit mal, il le fait toujours*
 - (2a) **Cet enfant voit mal. Cela s'est passé hier*
- **propriétés combinatoires:** il s'agit là de descripteurs très importants pour désambiguïser les verbes. La combinatoire consiste à décrire les associations possibles des constituants sur l'axe syntagmatique. Ces associations sont de deux types: soit les unités linguistiques se combinent avec

11 Sans tenir compte ici des animaux.

les verbes qui relèvent de la signification grammaticale, soit elles relèvent de la signification lexicale. Les unités du premier type sont notamment les marqueurs aspectuels¹², autrement dit, ils relèvent de l'aspect contextuel. Celles du second type sont des adverbes ou des locutions adverbiales appropriés aux différentes sous-classes des verbes de <perception>.

La combinatoire des verbes relative à la signification lexicale dépend de leur nature sémantique. Ainsi, si l'on prend les séquences adverbiales du type **Prép N <organe sensoriel>** (*œil, yeux*), on observe d'emblée qu'elles ne se combinent pas avec les emplois de *voir* qui sont sans rapport avec la perception visuelle:

- (3) *Depuis leur divorce, elle ne voit plus son mari* (E + *de ses propres yeux + *d'un œil)
- (4) *J'ai vu l'explosion* (E + de mes propres yeux)
- (5) *Cet enfant voit mal* (E + d'un œil + des deux yeux + de l'œil gauche)

L'insertion des séquences adverbiales rend la phrase (3) incorrecte puisque le verbe *voir* ne correspond pas ici à un emploi perceptif. Le verbe est rattaché à la sous-classe sémantique <fréquentation>.

- **propriétés transformationnelles:** elles correspondent à des reconstructions phrastiques. Les propriétés transformationnelles ont longtemps été étudiées dans un cadre morpho-syntaxique général alors qu'elles caractérisent essentiellement les emplois. Ces propriétés sont révélatrices de la polysémie verbale dans la mesure où les reconstructions varient selon les emplois. Que les reconstructions caractérisent des emplois de prédicats et non des formes verbales est crucial pour la définition des classes d'objets et pour le traitement de la polysémie. Nous avons tenu compte essentiellement de la pronominalisation, de l'interrogation, de la négation du point de vue des auxiliaires modaux, des propositions subordonnées et de la passivation, comme dans les énoncés suivants:

- (6) *Des témoins fiables ont vu une étoile filante*
- (6a) *Une étoile filante a été vue par des témoins fiables*
- (7) *Depuis leur divorce, Léa ne voit plus son mari*
- (7a) **Depuis leur divorce, son mari n'est plus vu par Léa*

- **propriétés morphologiques:** elles se subdivisent en deux sortes. D'une part, il s'agit d'indiquer si les verbes ont une forme simple ou composée et s'ils sont défectifs ou non. D'autre part, il est nécessaire de signaler si les verbes ont comme formes associées des noms et des adjectifs.

Ainsi, alors que l'emploi *voir*₂ a une forme nominale, l'emploi *voir*₁ ne peut être nominalisé:

- (8) **Léa a une vue* (*voir*₁)
- (9) *Léa a une bonne vue* (*voir*₂)

12 Il peut s'agir également de marqueurs de l'intensité, du mélioratif ou du péjoratif mais qui ne sont pas pertinents ici.

Le degré de finesse des descriptions de la grille d'analyse dépend de l'objet d'étude en question. Nous avons élaboré une grille d'analyse relativement fine pour traiter la polysémie des verbes de <perception>. Ce point est important pour une interprétation rationnelle des données linguistiques si l'on considère que la constitution de typologies est une condition importante pour comprendre le fonctionnement d'une langue. Seules les propriétés prises en compte conjointement permettent d'isoler et d'identifier des classes de faits de langue (Gross, M., 1975). Les critères servant à former la grille d'analyse ont été choisis en fonction de leur compatibilité avec les principes d'analyse du modèle des classes d'objets. L'exploitation de la grille d'analyse permet d'atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés. Elle contribue à décrire d'une façon très approfondie la polysémie verbale et donne lieu à la constitution de classes sémantiques d'une grande cohérence et donc à une taxinomie des prédicats de <perception> (cf. Grezka, A. et P.-A. Buvet, à paraître).

Conclusion

L'analyse des études existantes sur les verbes de perception nous a amené à conclure qu'il est important d'élaborer de nouveaux outils méthodologiques pour traiter la polysémie. Nous avons présenté l'ensemble des outils nécessaires à la description des prédicats de <perception>. Nous avons, de même, démontré l'intérêt de la grille d'analyse pour décrire le lexique de la perception: elle permet, premièrement, un traitement exhaustif de la polysémie afférente à ces verbes, deuxièmement, une classification cohérente des prédicats de <perception>. Nous avons ainsi justifié la nécessité d'établir une typologie sémantique, étant donné que les diverses propriétés linguistiques des prédicats sont déterminées par les sous-classes sémantiques. Une sous-classe sémantique est constituée de différentes formes de prédicats synonymiques qui sont homogènes au regard de leurs propriétés. Les sous-classes sémantiques sont les véritables unités de description des prédicats. Il en résulte la possibilité de rendre prédictible le fonctionnement des verbes à partir de leur sens. Il y a donc une véritable interaction entre les diverses propriétés énoncées. En résumé, si la classification des prédicats de <perception> est relativement proche d'une perspective ontologique, elle ne découle pas pour autant d'une projection du monde sur la langue: il s'agit avant tout d'une sémantique contrôlée par les propriétés linguistiques. La langue traduit ce que perçoivent les sens et la manière dont nous les conceptualisons.

In this article, we want to review the lexicon of «perception» and define it using a new approach. First of all, we present mains works on the subject. Then, we discuss about the process of polysemy. Finally, we examine how to describe and classify the predicates.

We use a lexical theory, which name is «the model of object classes». In addition, we show that the special semantic features of verbs justify theirs syntactic properties. We develop the notion of «controlled semantics».

Bibliographie

- ABEILLÉ, A., D. GODARD et P. H. MILLER (1995). «Causatifs et verbes de perception en français», In Léa Nash; Georges Tsoulas & Anne Zribi-Hertz (eds.), *Actes du deuxième colloque Langues & Grammaires*, Paris 8, 1995, pp. 1–18.
- ABEILLÉ, A.; D. GODARD et I. A. SAG (1998). «Two kinds of composition in French complex predicates», In Erhard Hinrichs; Andreas Kathol & Tsuneko Nakazawa (eds.), *Complex Predicates in Nonderivational Syntax, Syntax and Semantics*, 30, San Diego: Academic Press, pp. 1–41.
- ABEILLÉ, A.; D. GODARD et I. A. SAG (2001). «French Relative Clause Constructions», Ms, Université Paris 7 et Stanford University.
- AKMAJIAN, A. (1977). «The complement structure of perception verbs in an autonomous framework», In Culicover, Peter; Thomas Wasow & Adrian Akmajian (eds.), *Formal Syntax*, New York: Academic Press, pp. 427–460.
- AUWERA, J. van der (1993). «Les relatives prédicatives du français», *Travaux Linguistiques du Cerlco*, 6–2, pp. 265–277.
- BAT-ZEEV SHYLDKROT, H. (1989). «Les verbes de perception: étude sémantique», In *Actes du XVIIème Congrès International de Linguistique et Philologie Romanes*, 1986, Tome 4, Université de Trèves, Tübingen: Max Niemeyer Verlag, pp. 282–294.
- BUVET, P.-A. et C. GIRARDIN; G. GASTON et C. GROUD (2005). «Les prédicats d'<affect>». *Revue de linguistique et de didactique des langues*, 32, Université de Grenoble, pp. 133–144.
- CADIOT, P. (1976). «Relatives et infinitives 'déictiques' en français», *DRLAV*, 13, pp. 1–64.
- CARLSON, L. (1981). «Aspect and quantification», In P. Tedeschi and A. Zaenene (eds), *Syntax and Semantics*, 14, Tense and Aspect, New York: Academic Press, pp. 31–64.
- CHUQUET, J. (ed.) (2004). *Verbes de parole, pensée, perception: Etudes syntaxiques et sémantiques*, Rennes: PU de Rennes.
- CLEMENT, D. (1971). «Satzeinbettungen nach Verben der Sinneswahrnehmung im Deutschen», In D. Wunderlich (Hrsg.), *Probleme und Fortschritte der Transformationsgrammatik*, München: Hueber, pp. 245–265.
- COOPER, W. E. (1974a). «Syntactic flexibility among English sensation referents», *Linguistics*, 133, pp. 33–38.
- COOPER, W. E. (1974b). «Primacy relations among English sensation referents», *Linguistics*, 137, pp. 5–13.
- CULIOLI, A. (1991). *Pour une Linguistique de l'énonciation. Opérations et représentations*, Paris: Ophrys.
- DAMOURETTE, J. et E. PICHON (1911–1933). *Essai de Grammaire de la Langue Française*, Paris: D'Artrey.
- DECLERCK, R. (1981a). «Pseudo-modifiers», *Lingua*, 54, pp. 135–163.
- DECLERCK, R. (1981b). «On the role of progressive aspect in nonfinite perception verb complements», *Glossa*, 15, pp. 83–114.
- DECLERCK, R. (1982). «The triple origin of participial perception verb complements», *Linguistic Analysis*, 10, pp. 1–26.
- DECLERCK, R. (1983). «On the passive of infinitival perception verb complements», *Journal of English Linguistics*, 16, pp. 27–46.
- DOWTY, D. (1979). *Word Meaning and Montague Grammar*, Dordrecht: Reidel.
- DUFFLEY, P.-J. (1992). *The English Infinitive*, London: Longman.
- FELSER, C. (1998). «Perception and control: a minimalist analysis of English direct perception complements», *Journal of Linguistics*, 34–2, pp. 351–385.
- FRANCKEL, J.-J. et D. LÉBAUD (1990). *Les figures du sujet. A propos des verbes de perception, sentiment, connaissance*, Paris: Ophrys.

- FUCHS, C. (1991). «Les typologies de procès: un carrefour théorique interdisciplinaire», *Travaux de Linguistique et de Philologie*, vol. XXIX, pp. 9–17.
- FUCHS, C. (1994). *Paraphrase et énonciation*, Paris: Ophrys.
- GEE, J.-P. (1977). «Comments on the paper by Akmajian», In Culicover, Peter; Thomas Wasow & Adrian Akmajian (eds.), *Formal Syntax*, New-York: Academic Press, pp. 461–481.
- GEEST, W. de (1973). *Complementaire Constructies bij Verba Sentiendi in het Nederlands*, Utrecht: H&S.
- GREVISSE, M. (1969) [1936]. *Le Bon Usage*, 12ème édition refondue par A. Goosse, Paris, Louvain-la-Neuve: Duculot.
- GREZKA, A. (à paraître). *Les prédicats de <perception>. Traitement de la polysémie (Les sens des sens)*, Thèse de doctorat en Sciences du langage, Paris XIII.
- GREZKA, A. et P.-A. BUVET (à paraître). «Elaboration d'outils méthodologiques pour décrire les prédicats du français», *Linguisticae Investigationes*.
- GREZKA, A. et P.-A. BUVET (à paraître). «Du traitement de la polysémie verbale à la classification des prédicats: l'exemple de *voir* et *regarder*», *Cahiers de Lexicologie*.
- GROSS, G. et A. VALLI (1991). «Verbes supports et déterminant zéro», *Langages*, 102, pp. 36–51.
- GROSS, G. (1994). «Classes d'objets et description des verbes», *Langages*, 115, pp. 15–30.
- GROSS, G. (1995). «Une sémantique nouvelle pour la traduction automatique: les classes d'objets», *La Tribune des Industries de la Langue et de l'Information électronique*, n° 17–18–19, Paris, pp. 16–19.
- GROSS, G. (1996). *Les expressions figées en français: noms composés et autres locutions*, Paris: Ophrys.
- GROSS, M. (1968). *Grammaire transformationnelle du français – syntaxe du verbe*, Paris: Langue et Langage.
- GROSS, M. (1975). *Méthodes en Syntaxe*, Paris: Hermann.
- GUASTI, M. T. (1993). *Causative and Perception Verbs: a Comparative Study*, Torino: Rosenberg & Sellier.
- HAEGEMAN, L. et J. GUERON (1999). *English Grammar: a Generative Perspective*, Oxford: Blackwell.
- HARRIS, Z. S. (1976). *Notes du cours de syntaxe*, Paris: Le Seuil.
- HARRIS, Z. S. (1988). *Language and Information*, New York: Columbia University Press.
- HARRIS, Z. S. (1990). «La genèse de l'analyse des transformations et de la métalangue», *Langages*, 99, pp. 9–20.
- HATCHER, A. G. (1944). «Je le vois sourire; je le vois qui sourit; je le vois souriant», *Modern Language Quarterly*, 5.
- HIGGINBOTHAM, J. (1983). «The logic of perceptual reports: an extensional alternative to situation semantics», *Journal of Philosophy*, 80, pp. 100–127.
- JACKENDOFF, R. S. (1976). «Toward an Explanatory Semantic Representation», *Linguistic Inquiry*, 7, pp. 89–150.
- JACKENDOFF, R. S. (1996a). «The proper treatment of measuring out, telicity, and perhaps even quantification in English», *Natural Language and Linguistic Theory*, 14, pp. 305–354.
- JACKENDOFF, R. S. (1996b). «Conceptual semantics and cognitive linguistics», *Cognitive Linguistics*, 7, pp. 93–129.
- KHALIFA, J.-C. (2003). «Linguists were seen to search their heads. Le problème du passif en to des verbes de perception en anglais», In J. Chuquet (eds.), *Verbes de parole, de pensée, de perception*, Rennes: Presse universitaire de Rennes, pp. 173–202.
- KIRSNER, R. S. et S. A. THOMPSON (1976). «The role of pragmatic inference in semantics: a study of sensory verb complements in English», *Glossa*, 10, 2, pp. 200–240.

- KLEIBER, G. (1988). «Sur les relatives du type *Je le vois qui arrive*», *Travaux de linguistique*, 17, pp. 89–115.
- LABELLE, M. (1996). «Remarques sur les verbes de perception et la sous catégorisation», *Recherches linguistiques de Vincennes*, 25, pp. 83–106.
- LAKOFF, G. et M., JOHNSON. (1980). *Metaphors We Live By*, Chicago: University of Chicago Press.
- LECLERE, C. (1998). «Travaux récents en lexique–grammaire», *Travaux de linguistique*, 37, pp. 155–186.
- LE GOFFIC, P. (1993). *Grammaire de la phrase française*, Paris: Hachette.
- LE PESANT, D. et M. MATHIEU–COLAS (1998). «Introduction aux classes d’objets», *Langages*, 131, pp. 6–33.
- LE QUERLER, N. (1989). «Quand voir, c’est pouvoir voir», In C. Fuchs, *Modalité et interprétation: l’exemple de pouvoir*, *Langue Française*, 84, pp. 70–82.
- LEMHAGEN, G. (1979). *La concurrence entre l’infinitif et la subordonnée complétive introduite par que en français contemporain*, Uppsala., Thèse (St. Rom. Ups.).
- LEVIN, B. (1993). *English verb classes and alternations – a preliminary investigation*, Chicago: The University of Chicago Press.
- MARTIN, R. (1971). *Temps et aspect. Essai sur l’emploi des temps narratifs en moyen français*, Thèse d’État, Paris: Klincksieck.
- MEL’ČUK, I. (1992). *Dictionnaire explicatif et combinatoire du français contemporain. Recherche lexico–sémantique III*, Montréal: Les presses de l’Université de Montréal.
- MILLER, G. A. et P. H. JOHNSON–LAIRD. (1976). *Language and Perception*, Belknap: Press of Harvard University Press.
- MILLER, P. (1992). *Clitics and Constituent in Phrase Structure Grammar*, New York: Garland.
- MILLER, P. et B. LOWREY (2003). «La complémentation des verbes de perception en français et en anglais», In Miller, P., Zribi–Hertz, A. (eds.), *Essais sur la grammaire comparée du français et de l’anglais*, Paris: Presses Universitaires de Vincennes, pp. 133–188.
- MILLER, P. (2004). «La complémentation directe et indirecte des verbes de perception en anglais», *Journée d’étude du CIRLEP*, 2002, Université de Reims.
- MITTWOCH, A. (1990). «On the distribution of bare infinitive complementation in English», *Journal of Linguistics*, 26, pp. 103–131.
- NAPOLI, D. J. (1988). «Subjects and external arguments: Clauses and nonclauses», *Linguistics and Philosophy*, 11, pp. 323–354.
- OLSSON, K. (1976). *La construction: verbe + objet direct + complément prédicatif en français. Aspects syntaxiques et sémantiques*, Thèse. Stockholm: Institut d’Etudes romanes – Université de Stockholm.
- OZOUF, C. (2004). «Caractère différentiel et relation d’équivalence entre *voir* et *regarder*», *Cahier du CRISCO*, 16, pp. 1–26.
- PICOCHÉ, J. (1986). *Structures sémantiques du lexique français*, Paris: Nathan.
- PIRON, S. (2002). «Évolution sémantique des verbes de perception en français. Une approche lexicale», In *Actes des XVIe Journées de Linguistique*, 15–16 mars, AEDILL, Université Laval, Québec, Canada, pp. 71–82.
- PIRON, S. (2004). «Contraintes syntaxiques et préférences sélectionnelles du verbe *entendre*. Le poids des mots», In PURNELLE Gérard, FAIRON Cédric, DISTER Anne, (eds), *Le poids des mots. Actes des 7ièmes Journées d’Analyse statistique des Données Textuelles*, Louvain-la-Neuve: Presse universitaires de Louvain., pp. 885–895.
- POLLOCK, J.-Y. (1994). «Checking theory and bare verbs», In G. Cinque; J. Koster; J.-Y. Pollock; L. Rizzi & R. Zanuttini (eds.), *Paths Towards Universal Grammar: Studies in Honor of Richard S. Kayne*, Washington: Georgetown University Press, D. C., pp. 293–310.
- PREBENSEN, H. (1982). «La proposition relative dite attributive», *Revue romane*, 17–1, pp. 98–117.

- REY-DEBOVE, J. (1972). «La Métalangue comme système de référence au signe», *T. A. Inform.*, t. 13, no 1, p. 11.
- RIEGEL, M. (1982). «Les opérations linguistiques de base: la substitution», *L'Information grammaticale*, 15, pp. 5–9.
- RIZZI, L. (1992). «Direct perception, government and thematic sharing», *GenGenP (Geneva Generative Papers)*, 0–0: 29, pp. 39–52.
- ROGERS, A. (1971). «Three kinds of physical perception verbs», *CLS*, 7, pp. 206–222.
- ROGERS, A. (1972). «Another look at flip perception verbs», *CLS*, 8, pp. 303–315.
- ROHRER, C. et H. KAMP (1983). «Tense in Texts», In R. Bauerle, C. Schwarze, A. von Stechow (eds.), *Meaning, use and interpretation of Language*, Berlin: De Gruyter, pp. 250–269.
- ROSCH, E. (1975). «Cognitive reference points», *Cognitive Psychology*, 7, pp. 532–547.
- ROTHERBERG, M. (1979). «Les propositions relatives prédicatives et attributives: Problème de linguistique française», *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris*, 74, pp. 351–395.
- SAFIR, K. (1993). «Perception, selection and structural economy», *Natural Language Semantics*, 2, pp. 47–70.
- SCHWARZE, C. (1974). «Les construction du type *Je le vois qui arrive*», In *Actes du Colloque Franco-Allemand*, Tübingen: Max Niemeyer Verlag, I, pp. 18–30.
- TALMY, E. (1988). «Force dynamics in language and cognition». *Cognitive Science*, 12(1), pp. 49–100.
- TALMY, E. (2000). *Toward a cognitive semantics*, Cambridge: MIT Press.
- TENNY, C. (1994). *Aspectual Roles and the Syntax–Semantics Interface*, Dordrecht.: Kluwer.
- VAN DEVELDE, R. (1977). «Mistaken views of see», *Linguistics Inquiry*, 8, pp. 767–771.
- VENDLER, Z. (1967a). *Linguistics in Philosophy*, New York: Cornell University Press.
- VIBERG, A. (1983). «The verbs of perception: a typological study», *Linguistics*, 21–1, pp. 123–162.
- WILLEMS, D. (1983). «*Regarde voir*. Les verbes de perception visuelle et la complémentation verbale», *Romanica Gandensia* (t. XX), Gent, pp. 147–158.
- WILLEMS, D. (2000a). «Les verbes de perception et le passif», *Etudes Romanes*, 45, pp. 171–183.
- WILLEMS, D. et B. DEFRANCQ (2000b). «L'attribut de l'objet et les verbes de perception», *Langue Française*, 127, pp. 6–20.

Proučavanje leksika percepcije: stanje i perspektiva

Teorijski okvir ovoga rada je teorija leksičkih jezičnih jedinica nazvana modelom klasa objekata. Nakon predstavljanja već objavljenih radova iz područja leksika percepcije, autor nastoji obraniti drukčiji pristup proučavanju tog leksika. U radu se pokazuje, s jedne strane, da analiza polisemije jezičnih jedinica omogućuje sustavni opis i klasifikaciju predikata percepcije i, s druge, da primjereni opis tih predikata dokazuje međuovisnost njihovih sintaktičkih i semantičkih svojstava. U tom svjetlu, autor se priklanja semantičkom pristupu koji se naziva »kontrolirana semantika«, a koji pridonosi boljem uvidu u brojne uzajamnosti koje postoje između oblikovnih, ustrojnih i sintaktičkih posebnosti glagola i njihovih semantičkih osobina.

Les mots clés: le lexique de la perception, les modèles des classes d'objets, les verbes, la polysémie, la sémantique contrôlée

Ključne riječi: leksik percepcije, model klasa objekata, glagoli, polisemija, kontrolirana semantika